

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 1^{er} juillet 2025

Publié le 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 10 heures, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni au siège de Decoset, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 23 mai à 14h00 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir : MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE) pouvoir à M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE),

Date de la convocation : JEUDI 19 JUIN 2025

Secrétaire de séance : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU)

D2025-26 – Convention entre Decoset et HexEco ayant pour objet le soutien à la pérennisation de l'activité de réemploi des articles de sport

Decoset, labellisé en 2015 « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » et labellisé en 2022 « Economie Circulaire - Territoire Engagé pour la Transition Ecologique », mène une politique soucieuse du respect de la hiérarchie des modes de traitement. A ce titre, il favorise notamment la réduction du tonnage de ses déchets encombrants voués à l'incinération et/ou l'enfouissement, en le réorientant vers les filières de réemploi et de recyclage.

En parallèle de la politique de sensibilisation, promotion du réemploi et de l'insertion engagée par le Syndicat, Decoset entend aussi poursuivre le développement du réemploi sur son territoire :

- par la signature de conventions avec les acteurs locaux du réemploi pour venir récupérer des objets sur l'ensemble de ses déchèteries,
- par la signature de conventions ou de marchés d'exploitation avec les acteurs locaux du réemploi pour l'exploitation de zones réemploi sur certaines de ses déchèteries,
- par les soutiens financiers d'aide au démarrage ou à la pérennisation d'activité de Ressourcerie aux acteurs du réemploi conventionnés.

HexEco, association à but non lucratif, travaille sur la réduction de l'impact du sport sur l'environnement, l'impulsion des initiatives éco-responsables et sociales pour soutenir le dynamisme local. Elle a aussi pour but d'être le pivot entre la pratique sportive durable et l'économie circulaire. Située à Toulouse sur le territoire de Toulouse Métropole, elle a débuté son activité en 2022. Encore en phase de lancement, HexEco a investi dans des locaux et un magasin de vente. Elle a pu bénéficier en 2024 d'un premier soutien financier de Decoset. L'équilibre n'étant pas encore atteint, l'association a besoin d'un nouveau soutien financier pour couvrir une partie des coûts d'investissement et de fonctionnement de la ressourcerie, en particulier pour les activités de logistique de collecte, de tri, et d'animation d'ateliers de réparation.

Cette association, soutenue notamment par Toulouse Métropole et Decoset, mène les actions suivantes :

- La collecte, le tri et la revalorisation des équipements sportifs jetés ou inutilisés ;
- La vente et la location du matériel de sport de seconde main ;
- La vente d'équipements de sport neufs éco-conçus ;
- L'animation d'ateliers de co-réparation et de co-création ;
- La gestion des équipements de fin de saison des clubs sportifs ;
- La facilitation du recyclage des déchets et du matériel sportif en fin de vie ;

- L'organisation et l'animation d'évènements liés à la responsabilité sociétale, environnementale dans le domaine sportif ;
- La collaboration avec les acteurs existants de l'économie circulaire, de l'économie du sport et de l'ESS ;
- La sensibilisation, l'accompagnement et le conseil dans la mise en place de bonnes pratiques pour un sport éco-responsable ;
- La coordination d'activités sportives responsables et accessibles à tous ;
- Et plus généralement, toutes les activités liées à l'objet social de l'association.

Dans le cadre de son action de développement du réemploi sur son territoire, il est proposé au Comité syndical que Decoset apporte un soutien financier à l'association HexEco sous la forme d'une subvention d'aide à la pérennisation de l'activité de réemploi des articles de sport.

Le montant de ce soutien à la pérennisation est de 5 000 euros.

Il est demandé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** le projet de convention avec HexEco
- **DONNE POUVOIR** au Président de signer la convention, ses avenants éventuels, et tous les actes et documents relatifs à cette affaire
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires

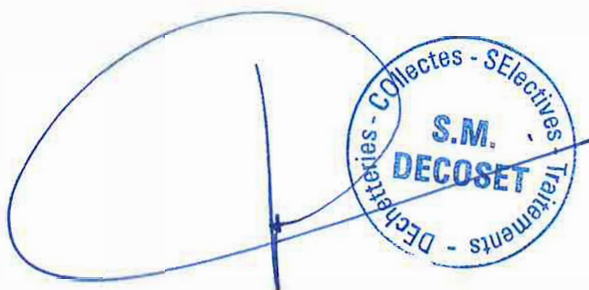
Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. BOUCHE

S.M.
DECOSET

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	2	1	3
Votants	3	1	4
Pouvoirs	1	0	1
Total de voix	6	2	8
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	6	2	8